

Évaluation des connaissances pour la préparation à l'examen AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux)

MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

Public

Toute personne devant disposer d'une AIPR* (Concepteur, Encadrant ou Opérateur) dans le cadre de la réforme DT-DICT

*: AIPR obligatoire au 1er janvier 2018

Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash. (Technologie non maintenue par les navigateurs récents)

Objectifs de la formation

La formation propose une solution à distance permettant aux encadrants, aux concepteurs et aux opérateurs d'évaluer leurs connaissances afin de se préparer à passer l'examen par QCM prévu par l'arrêté du 15 février 2012 modifié.

Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

Année : 2017

Durée : en fonction de l'apprenant - connexion illimitée pendant 30 jours

Tarif : nous consulter*

Généralités

À distance, connecté à internet, l'apprenant répond à une liste de questions, afin d'évaluer ses connaissances relatives aux interventions à proximité des réseaux. Un accès spécifique permet de visualiser instantanément les résultats des apprenants et mettre en place une formation adéquate si nécessaire.

Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



Contenu du Module

Avantages

Parmi les nombreux avantages, on peut notamment noter :

- déroulement similaire aux conditions de l'examen AIPR (telles que principalement précisées dans le cadre de l'arrêté du 22 décembre 2015) ;
- questionnaire individualisé par stagiaire : questions piochées aléatoirement ;
- facilité de validation par les formateurs internes (gain de temps) ;
- suivi des évaluations réalisées ;
- vision globale des résultats instantanément ;
- suivi des évaluations réalisées ;
- etc